

MAITRE D'OUVRAGE:

Mairie de Auchay-sur-Vendée
34 Rue Jacques de Maupeou
85 200 AUCHAY-SUR-VENDEE

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET APERÇU DES ENJEUX NATURALISTES

AMENAGEMENT D'UN QUARTIER D'HABITATION

**RUE DE LA CIBLE
AUCHAY-SUR-VENDEE (85)**

Edition : 22/05/2025

OCE
12, place Galilée - Pôle Activ'Océan - 85300 CHALLANS
Tel. +33 (0)2 51 35 63 79 • contact@be-oce.fr

SAS au capital de 50 000 € - SIRET : 409 001 153 00041

OCE est un bureau d'études du groupe Novam Ingénierie

NOVAM
INGÉNIERIE
un service dévoué pour votre projet d'aménagement

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	3
I.1. PREAMBULE	3
I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
I.3. PLAN LOCAL D'URBANISME	4
I.4. CONTEXTE HISTORIQUE	5
II - CONTEXTE PHYSIQUE	6
II.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE	6
II.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	7
II.3. CONTEXTE PEDOLOGIQUE	8
III - CONTEXTE ECOLOGIQUE	9
III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES	9
III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES	10
III.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES	14
IV - DIAGNOSTIC NATURALISTE	15
IV.1. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES	15
IV.2. PROTOCOLE DES INVENTAIRES	15
IV.3. NOTION DE PATRIMONIALITE	17
IV.4. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS	18
IV.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES	21
V - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	23
V.1. DONNEES EXISTANTES SUR LES ZONES HUMIDES	23
V.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	25
V.3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE	27
VI - SYNTHESE DES ENJEUX NATURALISTES	30
VI.1. FLORE	30
VI.2. FAUNE	30
VI.3. ZONES HUMIDES	31
VI.4. HIERARCHISATION DES MILIEUX SUR L'EMPRISE DU SITE D'ETUDE	31
VII - CONCLUSION	33



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises par OCE sur le site d'étude.

I - INTRODUCTION

I.1. PREAMBULE

La commune d'Auchay-sur-Vendée prévoit l'aménagement d'un quartier d'habitation au nord-est de son centre-bourg, dans une zone classée constructible selon le plan de zonage de la carte communale. Avant d'entamer ce projet, un inventaire des habitats naturels, de la faune, de la flore et des zones humides doit être réalisé afin d'identifier d'éventuelles sensibilités environnementales à intégrer dans la conception. Dans ce cadre, la commune a fait appel à OCE pour mener un diagnostic naturaliste portant sur ces différents aspects.

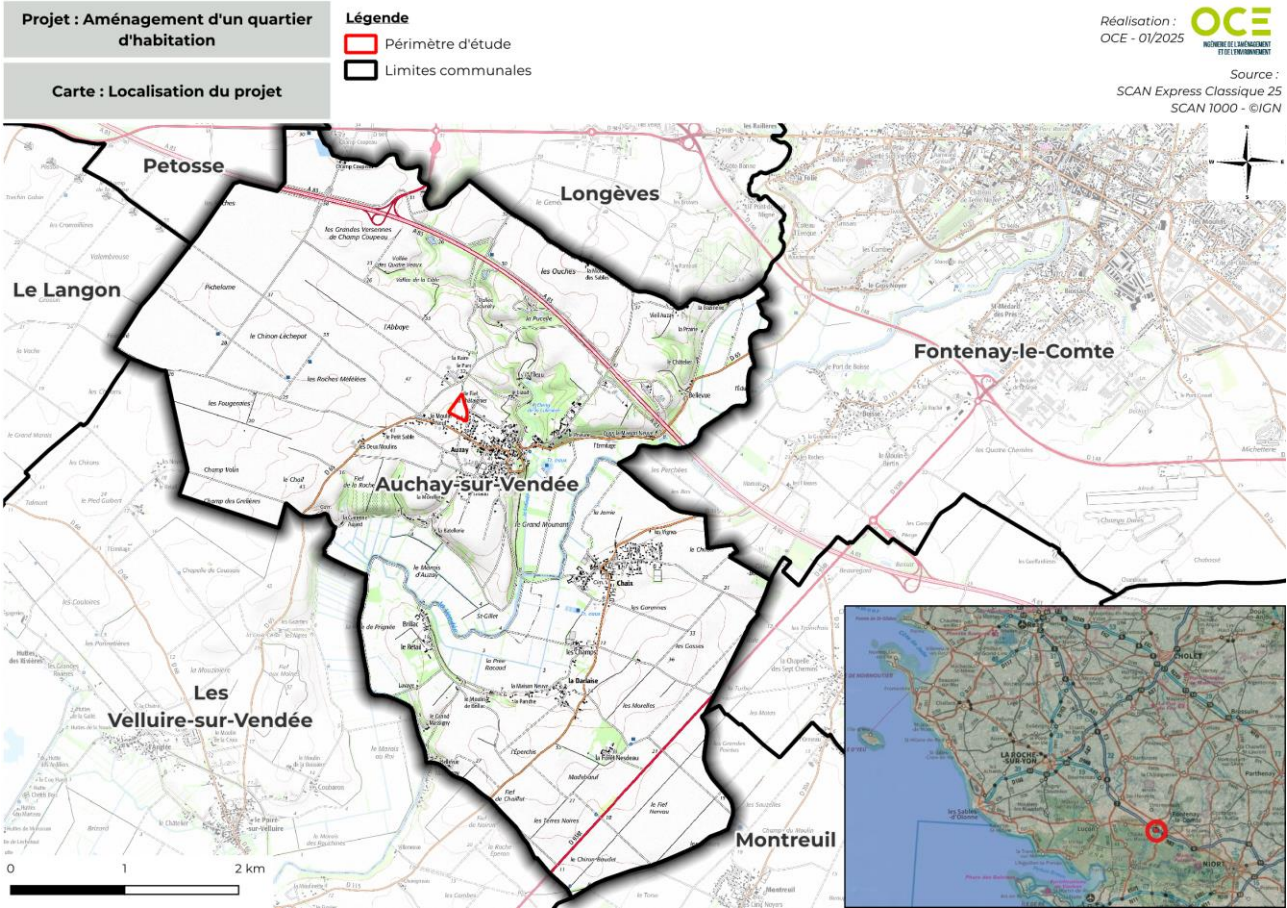


Figure 1 : Localisation du secteur d'intervention

I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Région : Pays de la Loire
Intercommunalité : Pays-de-Fontenay-Vendée

Département : Vendée (85)
Commune : Auchay-sur-Vendée

Adresse : Rue de la cible
Superficie : environ 2ha

Tableau 1 : Références cadastrales

Commune	Section	Numéro	Surfaces cadastrales (m²)
Auchay-sur-Vendée	ZV	38	9 630
Auchay-sur-Vendée	ZV	39	10 300
Total surface			19 930



Figure 2 : Parcelles cadastrales du secteur d'étude

I.3. PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune est couverte par une carte communale approuvée en 2008. Le projet est situé en zone constructible.

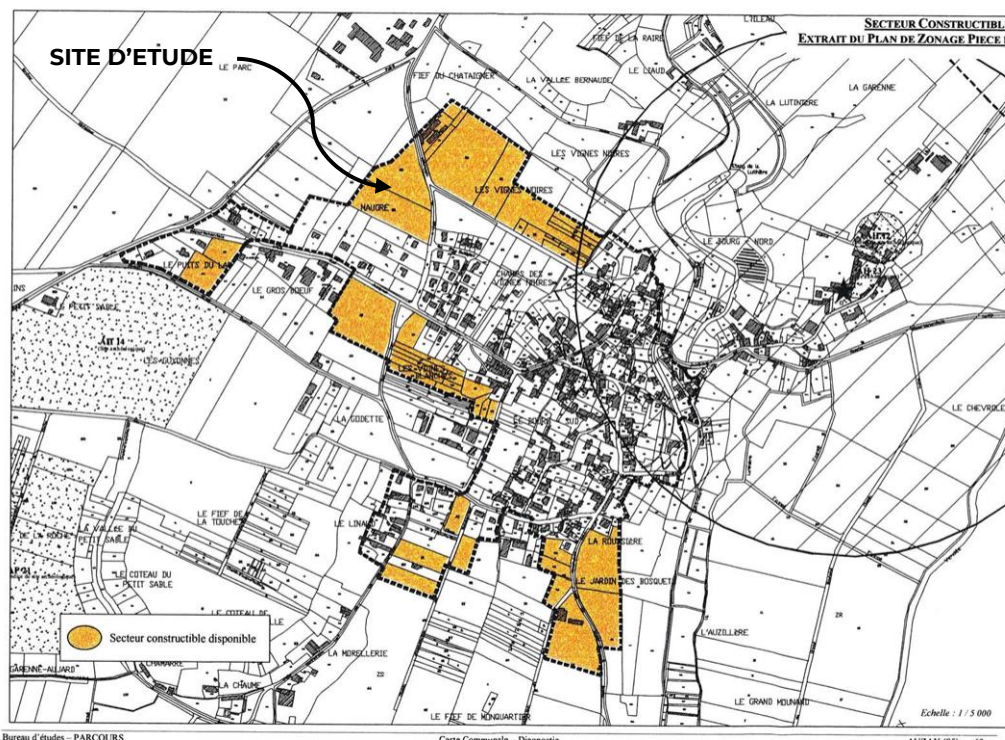


Figure 3: Plan de zonage extrait de la carte communale de Auzay

I.4. CONTEXTE HISTORIQUE

Les photographies aériennes de 1950 montrent que le secteur étudié et ses environs étaient principalement à vocation agricole. À partir de cette période, de nombreuses haies ont été supprimées. Parallèlement, l'urbanisation du centre-bourg de la commune d'Auzay s'est étendue vers l'ouest, jusqu'à atteindre les limites actuelles du périmètre d'étude.



Figure 4 : Photographie aérienne de 1950



Figure 5 : Photographie aérienne de 2006

II - CONTEXTE PHYSIQUE

II.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Au regard de la carte géologique au 1/50 000, le site d'étude se trouve sur une formation fluviatile – Gravier à matrice argilo-limoneuse.

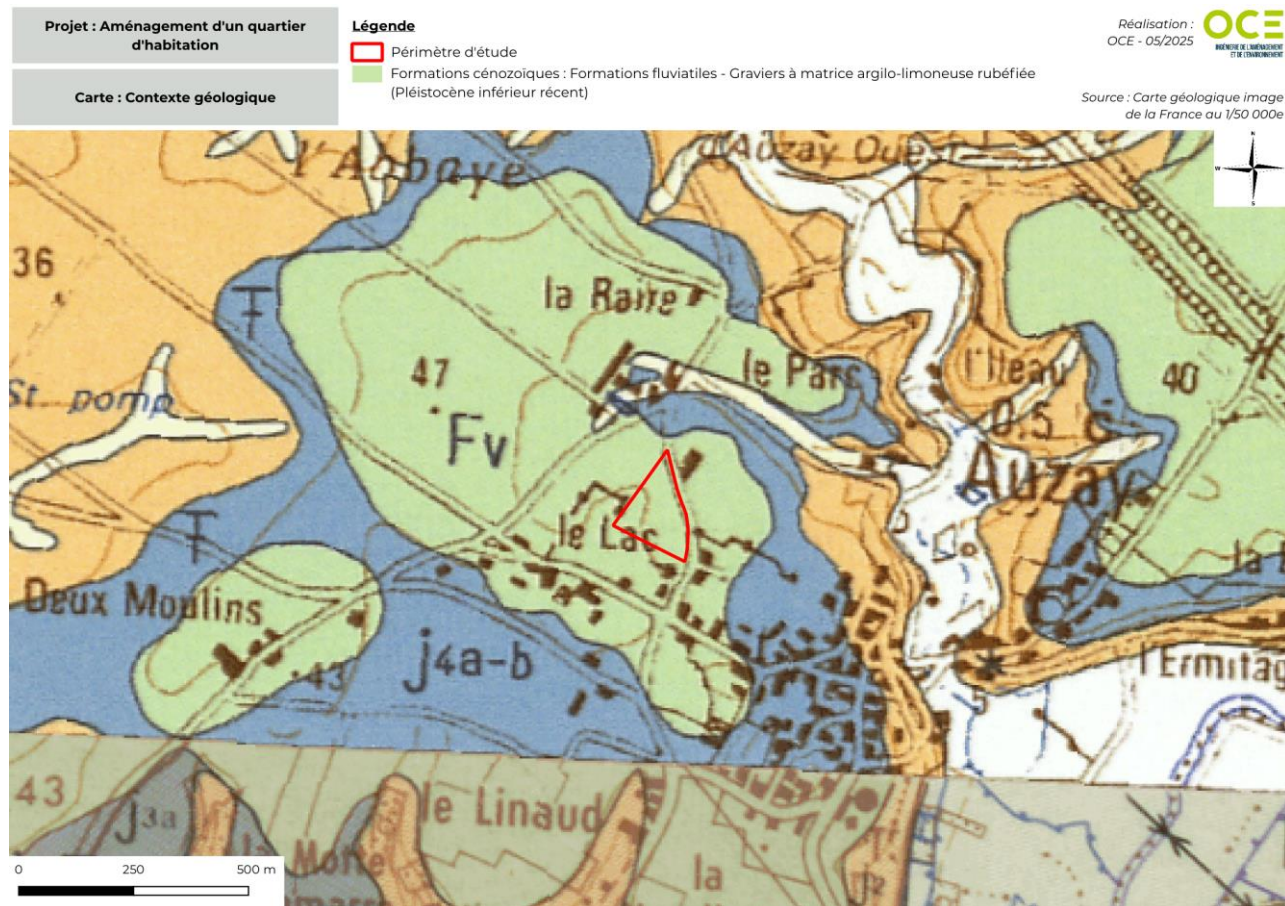


Figure 6 : Carte géologique au 1/50 000

Fv – Formations fluviatiles : Gravier à matrice argilo-limoneuse rubéfiée (Pléistocène inférieur récent):

« Ils sont présents au Sud de Fontenay-le-Comte en rive droite de la Vendée, à une altitude de +40 m, et sur le flanc sud du Bocage, à des altitudes variant de +70 m à +80 m. Les éléments sont polygéniques et principalement représentés par des roches du substratum cristallin et des quartz, avec une matrice argilo-limoneuse à sableuse, le plus souvent altérée, de teinte ocre à rouge. La base de la formation repose, au Sud de Fontenay, sur une couche discontinue d'argile beige à ocre issue de la décalcification des calcaires calloviens. »

Source : BRGM, Notice de la carte géologique au 1/50 000 – 586 « Fontenay-le-Comte »

II.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

À l'échelle communale, le site d'étude se trouve sur un point haut. Les pentes montrent que les écoulements s'orientent vers le Nord-Est pour rejoindre la Vallée Soudry puis le cours d'eau « La Vendée ».

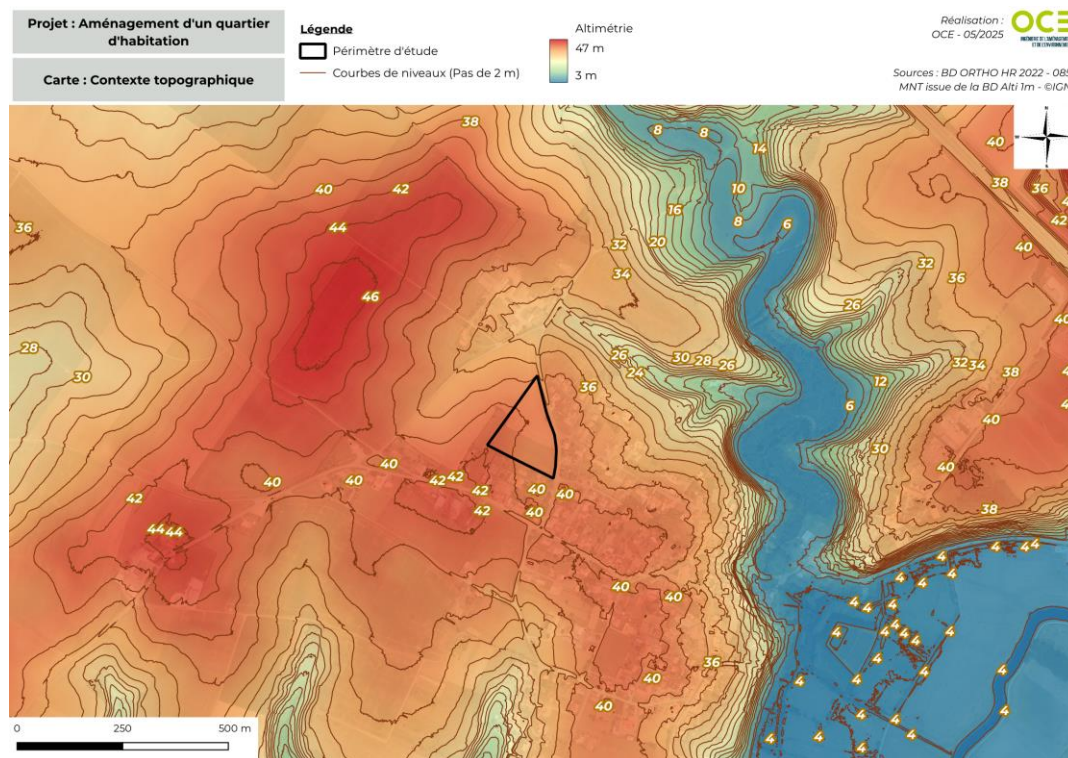


Figure 7 : Contexte topographique à l'échelle communale

À l'échelle du site d'étude, le terrain présente une pente d'environ 2,3 %. Les altitudes les plus élevées, atteignant environ 41 m NGF, se situent au sud-ouest du site, tandis que les points les plus bas, à 38 m NGF, se trouvent à l'extrémité nord. Une légère dépression est également observable au sud du périmètre d'étude, à une altitude de 39 m NGF.

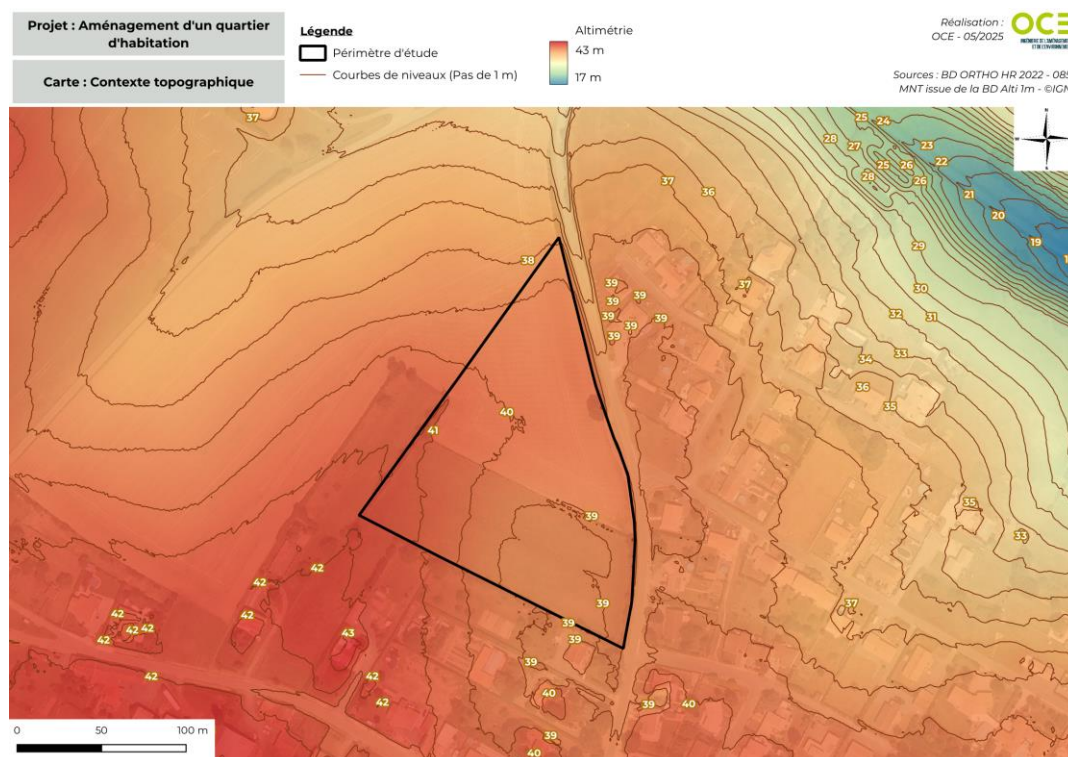


Figure 8 : Contexte topographique à l'échelle du site

II.3. CONTEXTE PEDOLOGIQUE

Les données issues de la carte des sols dominants de France indiquent que le site d'étude se trouve sur des sols qualifiés de « néoluvisols ». Ce sont des sols proches des luvisols mais dont les processus de lessivage vertical (entraînement en profondeur) d'argile et de fer essentiellement sont moins marqués.

Unité cartographique de sol :

Néoluvisols

« Sols des buttes et replats des versants des vallées de la basse plaine calcaire issus de placages limoneux, occupés en bocage ; très épais, à texture dominée par les limons, peu hydromorphes, lessivés et à charge variable en galets ».

Source : Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols (GIS Sol) et Réseau Mixte Technologique Sols & Territoires, Pédologie – Référentiel Régional Pédologique des Pays de la Loire : département de la Vendée.

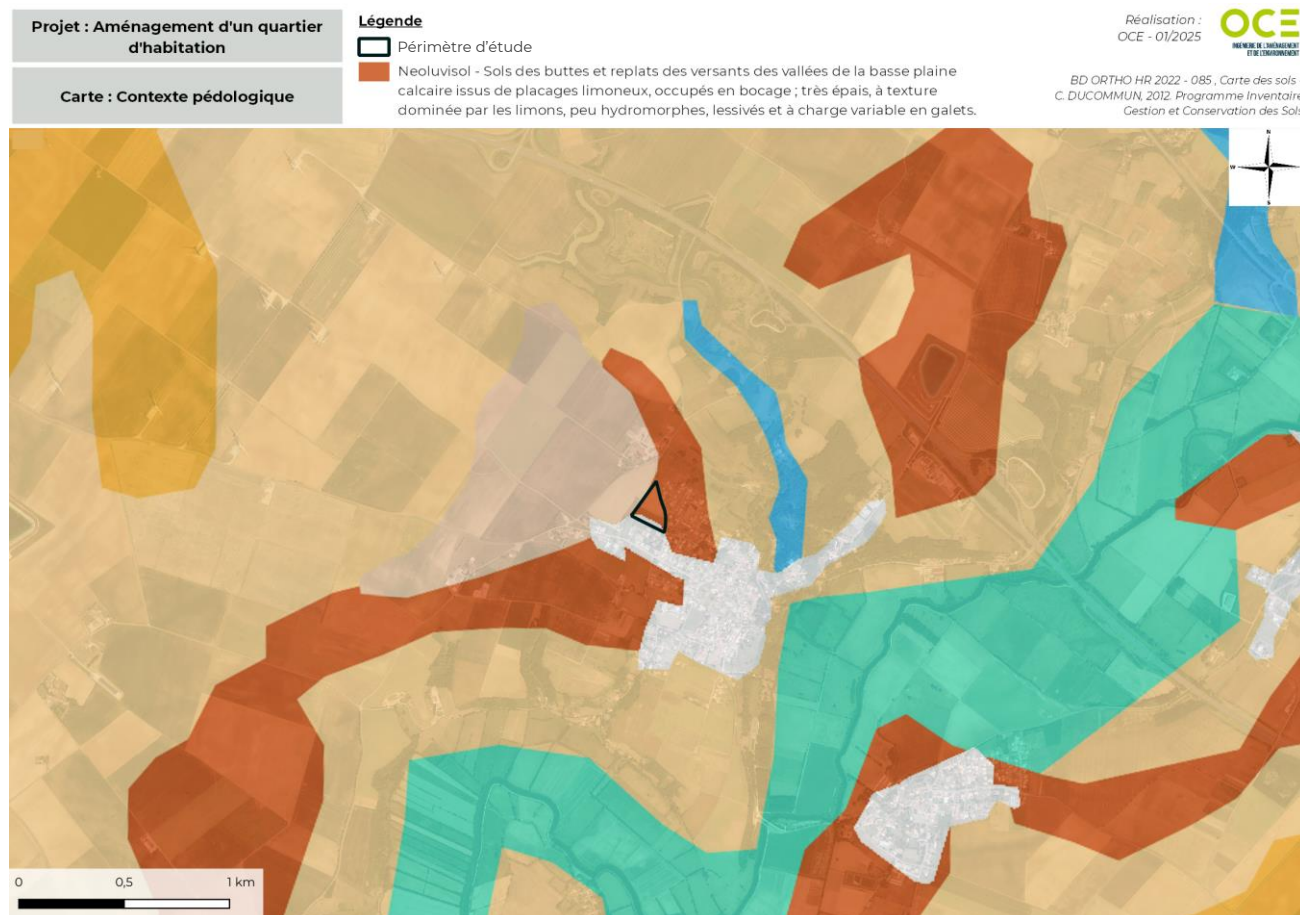


Figure 9 : Cartographie des types de sols

C. DUCOMMUN, 2012. Programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols - Région Pays de la Loire

III - CONTEXTE ECOLOGIQUE

III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES

Les zonages écologiques d'inventaires comprennent les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), les secteurs identifiés dans la stratégie de création des aires protégées (SCAP) et les espaces naturels sensibles (ENS). Le site étudié n'est concerné par aucun périmètre ZNIEFF. Il se situe dans la ZICO « Plaine calcaire du Sud Vendée » ainsi que dans le périmètre du Parc Naturelle Régional du Marais Poitevin.

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZNIEFF de type 1	Vallées sèches de Nalliers – Mouzeuil – Longeves - Auzay	A 160 m du projet
	Coteaux de la Vendée	A 520 m du projet
	Vallée de la Vendée	A 590 m du projet
ZNIEFF de type 2	Plaine calcaire du Sud Vendée	A 110 m du projet
	Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants	A 520 m du projet
ZICO	Plaine calcaire du Sud Vendée	Projet inclus dans le périmètre
	Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon	A 740 m du projet
SCAP	-	-
PNN	-	-
PNR	Marais Poitevin	Projet inclus dans le périmètre

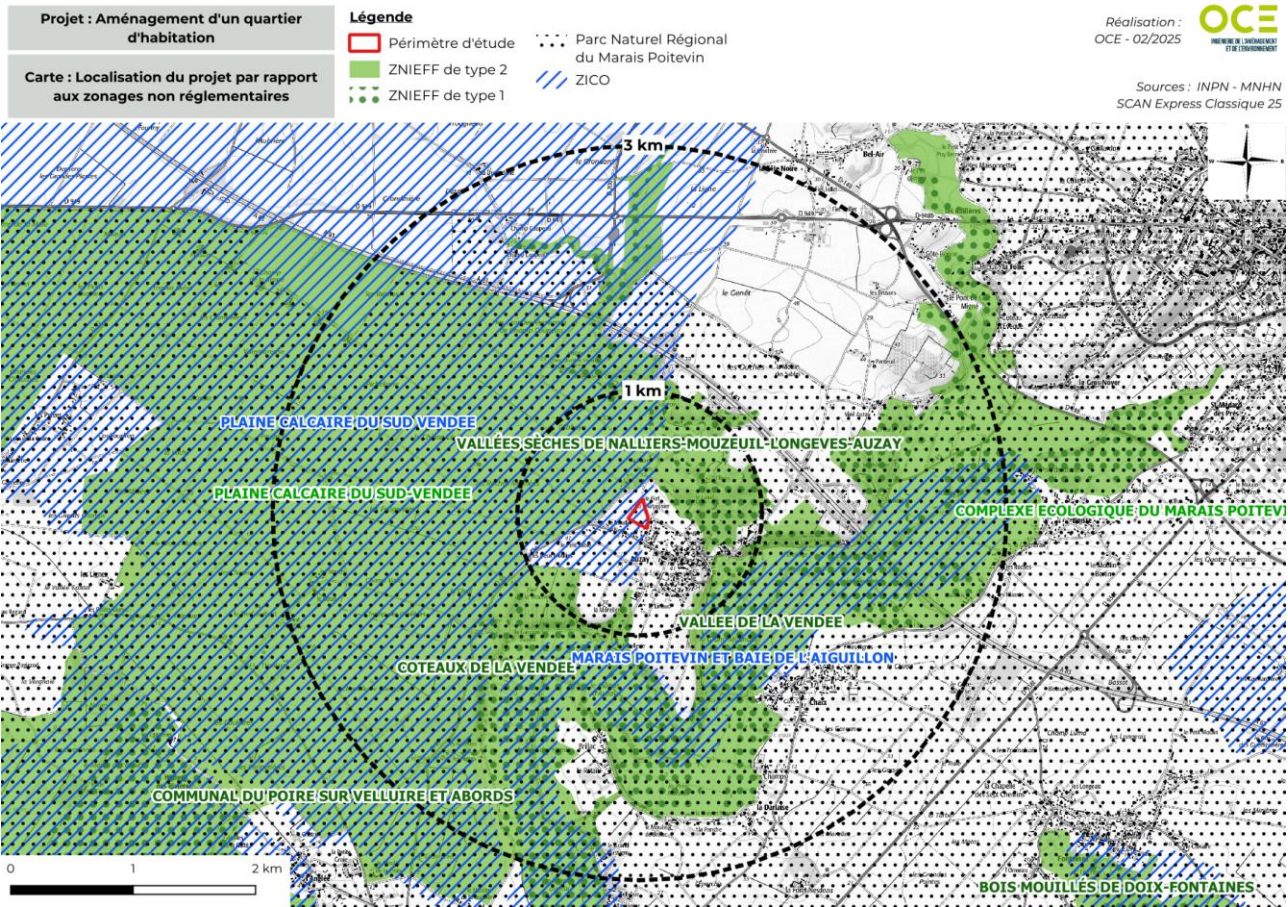


Figure 10 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques non réglementaires

- Le périmètre est concerné par deux zonages non réglementaires : la ZICO « Plaine calcaire du Sud Vendée » et le PNR « Marais Poitevin ».

III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES

Les zonages écologiques réglementaires comprennent les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), les sites classés, les sites inscrits, les réserves naturelles régionales et nationales, ainsi que les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB). La commune d'Auchay sur Vendée est concernée par 3 sites Natura 2000 : « Marais poitevin » (Directive Habitat et Oiseaux) et « Plaine calcaire du Sud Vendée » (Directive Oiseaux). Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun d'entre eux mais le plus proche se situe à environ 100m.

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZPS (Natura 2000)	Plaine calcaire du Sud Vendée	A 110 m du projet
	Marais poitevin	A 320 m du projet
ZSC (Natura 2000)	Marais poitevin	A 320 m du projet
Site classé	Le marais mouillé poitevin	A 4,1 km du projet
Site inscrit	-	-
APPB	-	-
RNN	-	-
RNR	-	-

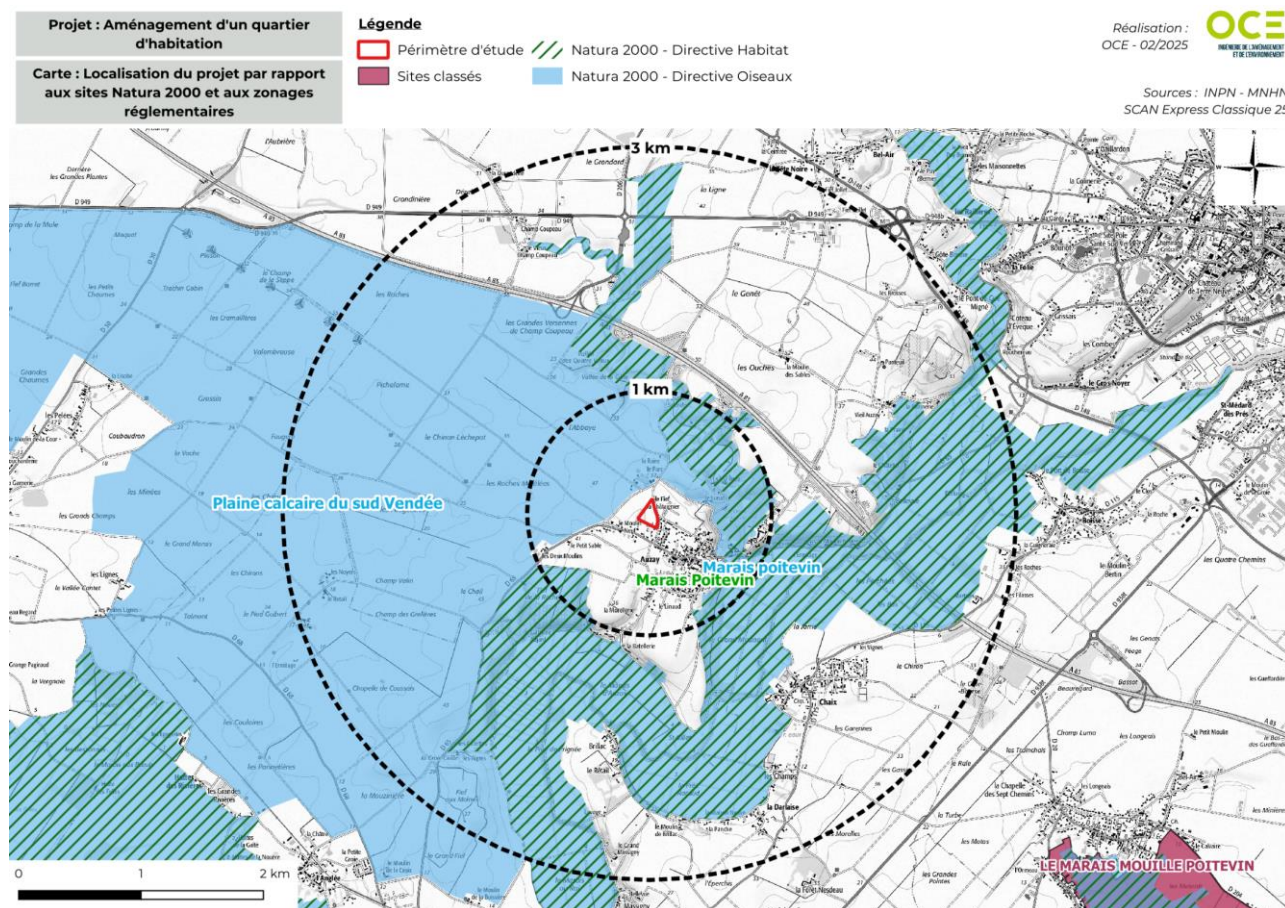


Figure 11 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques réglementaires

- Le site Natura 2000 le plus proche du périmètre d'étude est « Plaine calcaire du Sud Vendée » (ZSC et ZPS)

NATURA 2000 « Plaine calcaire du Sud Vendée »

La ZPS « Plaine Calcaire du Sud Vendée » est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin.

Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées car :

- elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches),
- sur leurs bordures nous retrouvons des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (Édicnèmes),
- elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I,
- elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine.

La plaine céréalière du sud Vendée est un des derniers endroits où se reproduit l'Outarde canepetière en Vendée. Cette espèce, qui était fréquente dans la plaine au 19^{ème} siècle, risque de disparaître du département dans les prochaines années si des mesures ne sont pas prises d'urgence. En effet, de 27 mâles chanteurs en 1989, on est passé à 7 à 12 mâles en 1995 puis à 6 mâles en 2000 (GONIN et YOU 2000). La cause principale de la raréfaction de l'espèce est probablement l'accroissement de la taille des parcelles lors des remembrements, qui permet le développement de la monoculture intensive, récoltée précocement.

Le secteur est également intéressant pour la reproduction du Busard cendré, de l'Édicnème criard et de la Pie-grièche écorcheur, figurant tous trois à l'annexe I. Par ailleurs, la zone accueille également des espèces qui ne figurent pas à l'annexe I mais qui sont intéressantes pour la région : le Moineau soulcie par exemple, occupe ici une de ses places les plus septentrionales. Non loin du littoral atlantique, la plaine voit passer chaque année plusieurs centaines d'oiseaux migrateurs. Elle accueille notamment des rassemblements post-nuptiaux d'Outardes et d'Édicnèmes. La Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan noir... y sont régulièrement observées en halte migratoire. Les champs labourés sont favorables à l'accueil du Pluvier doré et du Vanneau huppé en hiver (plusieurs milliers viennent s'alimenter et se reposer dans les labours).

Source : Formulaire du site Natura 2000 – INPN

Le DOCOB (Document d'objectifs) du site Natura 2000, ainsi que divers suivis naturalistes menés par la LPO85, signalent la présence de rassemblements postnuptiaux d'Édicnèmes criards à proximité du périmètre d'étude. Cette période, particulièrement sensible pour l'espèce, s'étend de la fin août à la mi-novembre."



Édicnème criard

L'Édicnème criard est un limicole nocturne aux teintes brunes, fauves rayés de noir. Il se caractérise par une large moustache allant du bec à la nuque, une gorge et un ventre blancs, ainsi que par une large barre alaire blanche bordée de noir (GEROUDET, 1982)

Sa forte capacité au mimétisme est sa stratégie pour échapper aux prédateurs. Cet oiseau originaire des steppes affectionne les sols secs et caillouteux, avec une végétation rase et clairsemée (jachères, friches, jeunes cultures, landes, vignes, causses...). Il se reproduit aussi dans les zones de plaines présentant de larges mailles de labours et des surfaces faiblement couvertes (maïs, tournesol). Ce migrateur est de retour dès les mois de mars/avril. Insectivore, il se nourrit de coléoptères, orthoptères (sauterelles...), ainsi que de limaces et d'escargots.

Pendant la période de reproduction, les couples se forment au sein de petites sociétés. Ils nichent dans une dépression grattée au sol, de 16 à 22 centimètres de diamètre. La ponte s'étale de la mi-avril à la mi-mai et une seconde ponte peut avoir lieu en juin-juillet. Les œufs éclosent au bout de 24 à 26 jours d'incubation et les jeunes, nidifuges, quittent le nid dès le troisième jour pour suivre leurs parents. Ils sont indépendants à partir de 6 semaines (GEROUDET, 1982).

Dès le mois d'août et ce jusqu'aux mois d'octobre/novembre, ils se rassemblent dans les chaumes avant de migrer vers le nord de l'Afrique.

Source : Fiche espèce présentée dans le DOCOB « Plaine calcaire du Sud Vendée »

Édicnème criard

Source : J.P. Siblet – inpn.mnhn.fr

D'après le DOCOB les populations de ces espèces sont stables en termes d'effectifs nicheurs.

« L'Édicnème semble à ce jour stable sur les 5 dernières années en termes d'effectif nicheur. Cette stabilité repose sur les vastes surfaces favorables à leur cantonnement sur semis de maïs ou de tournesol. La possibilité de deuxième ponte et le fait que les jeunes quittent rapidement le nid réduit l'impact des travaux sur la réussite de la reproduction. La faible abondance des ressources alimentaires nécessaires à l'élevage des jeunes : coléoptères, orthoptères, limaces, escargots, ... est un facteur limitant. L'enjeu pour la bonne conservation de cette espèce repose donc principalement sur la disponibilité alimentaire, en insectes notamment. Mais la présence de l'espèce repose également sur la capacité du site à accueillir les rassemblements post nuptiaux. »

Source : DOCOB « Plaine calcaire du Sud Vendée »

Cette espèce fréquente la ZPS aussi bien en période de nidification que lors de sa migration postnuptiale. Après la reproduction, les Œdicnèmes criards se rassemblent avant d'entamer leur migration vers la péninsule Ibérique ou le nord de l'Afrique, un phénomène connu sous le nom de 'rassemblements postnuptiaux'. Chaque année, la LPO85 réalise un suivi afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place dans le DOCOB pour la conservation de cette population.

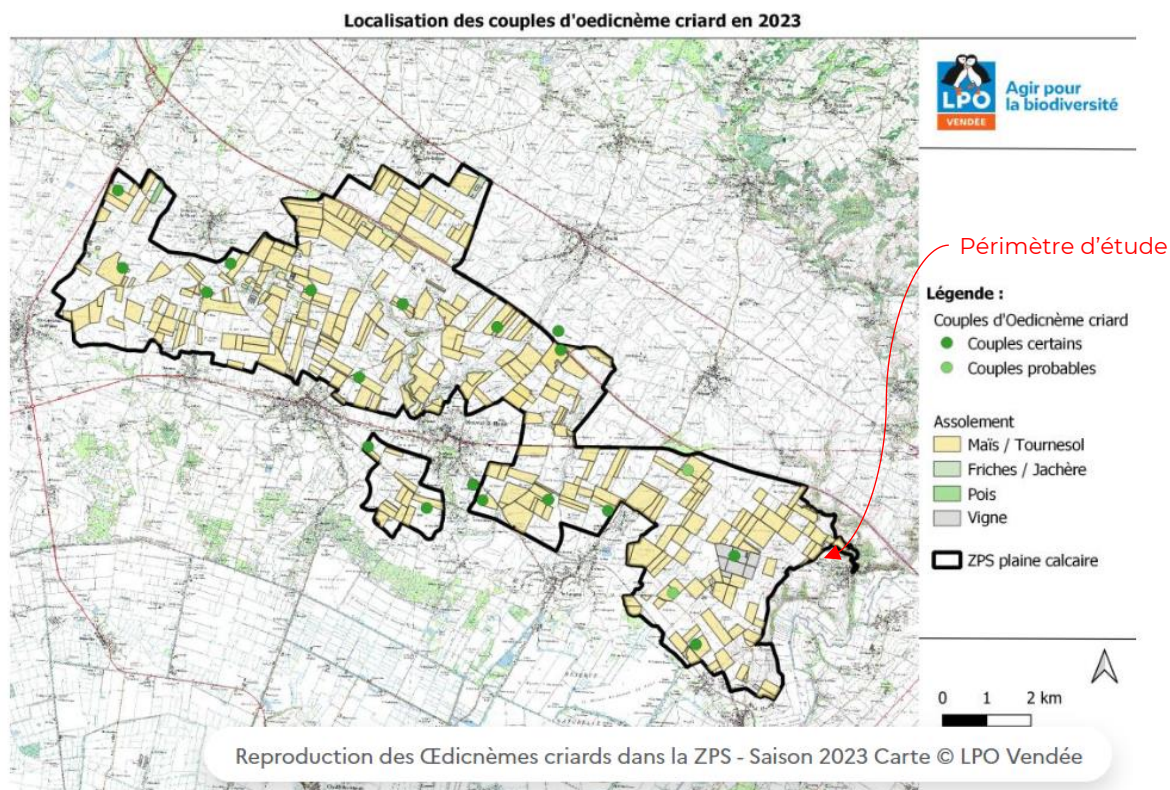


Figure 12 : Localisation des couples nicheurs d'Œdicnème criard en 2023

Source : LPO85

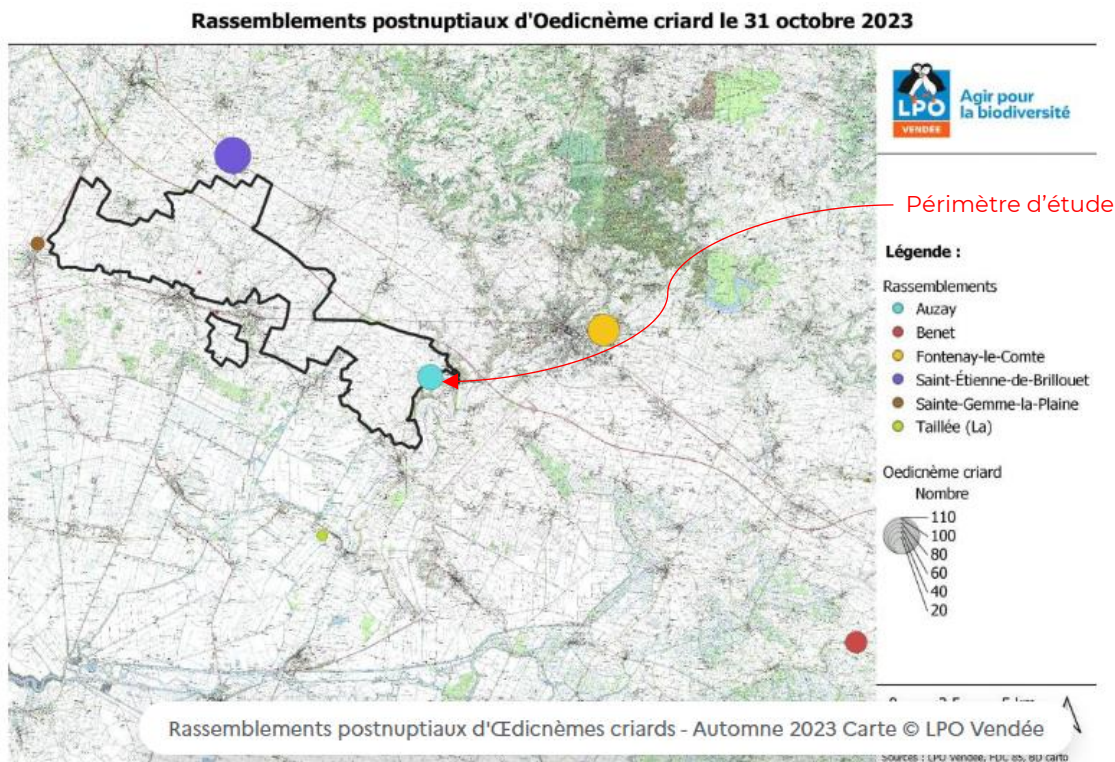


Figure 13 : Localisation des rassemblements postnuptiaux d'Œdicnème criard en 2023

Source : LPO85

AMENAGEMENT D'UN QUARTIER D'HABITATION - AUCHAY-SUR-VENDEE (85)
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET APERÇU DES ENJEUX NATURALISTES - 2025

"Les données disponibles sur l'INPN (OpenObs) répertorient les points d'observation des suivis postnuptiaux réalisés entre 2019 et 2021. Certains de ces rassemblements ont été enregistrés à proximité du site d'étude, bien que leur localisation varie en fonction des types de cultures présentes sur les parcelles concernées.

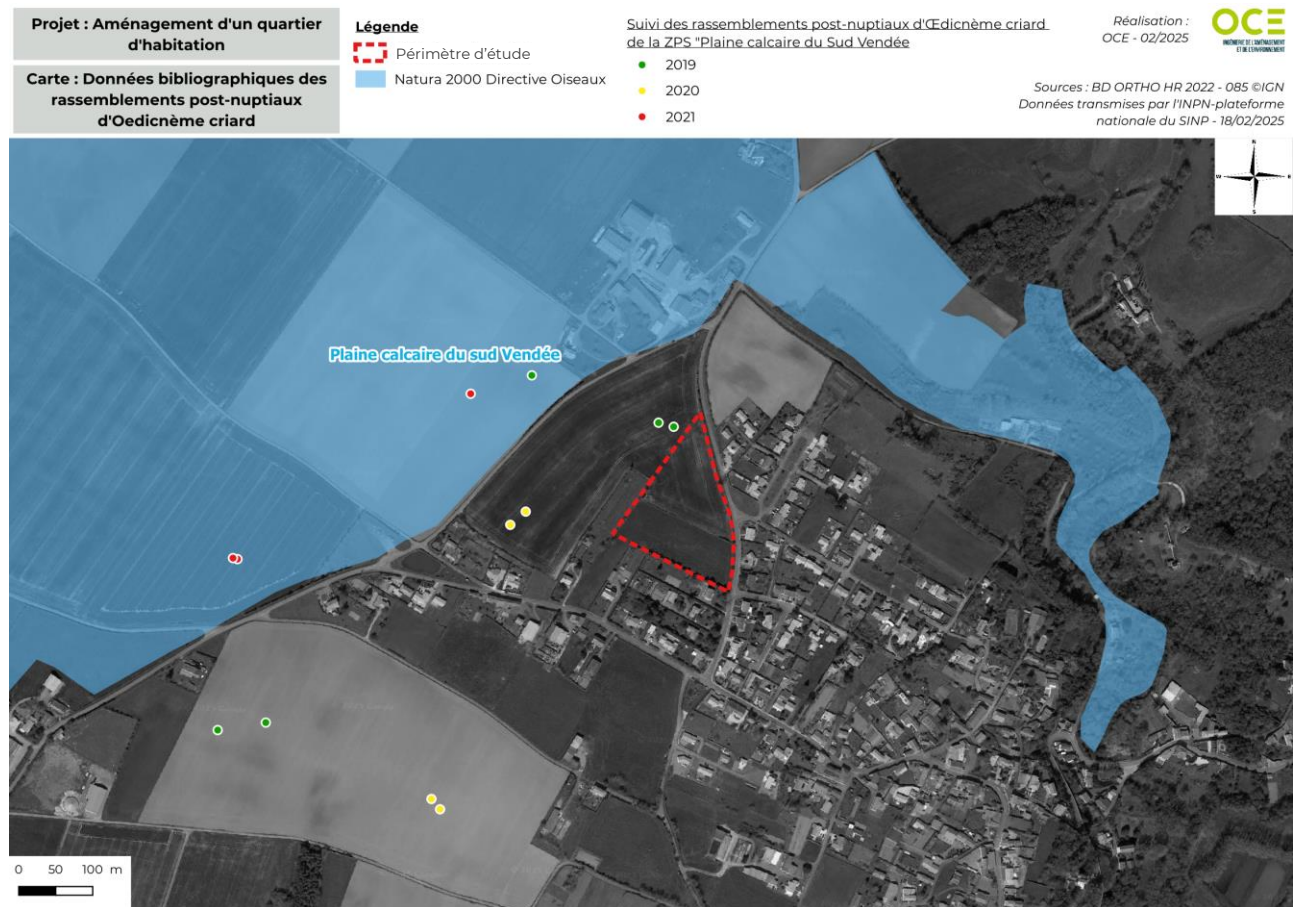
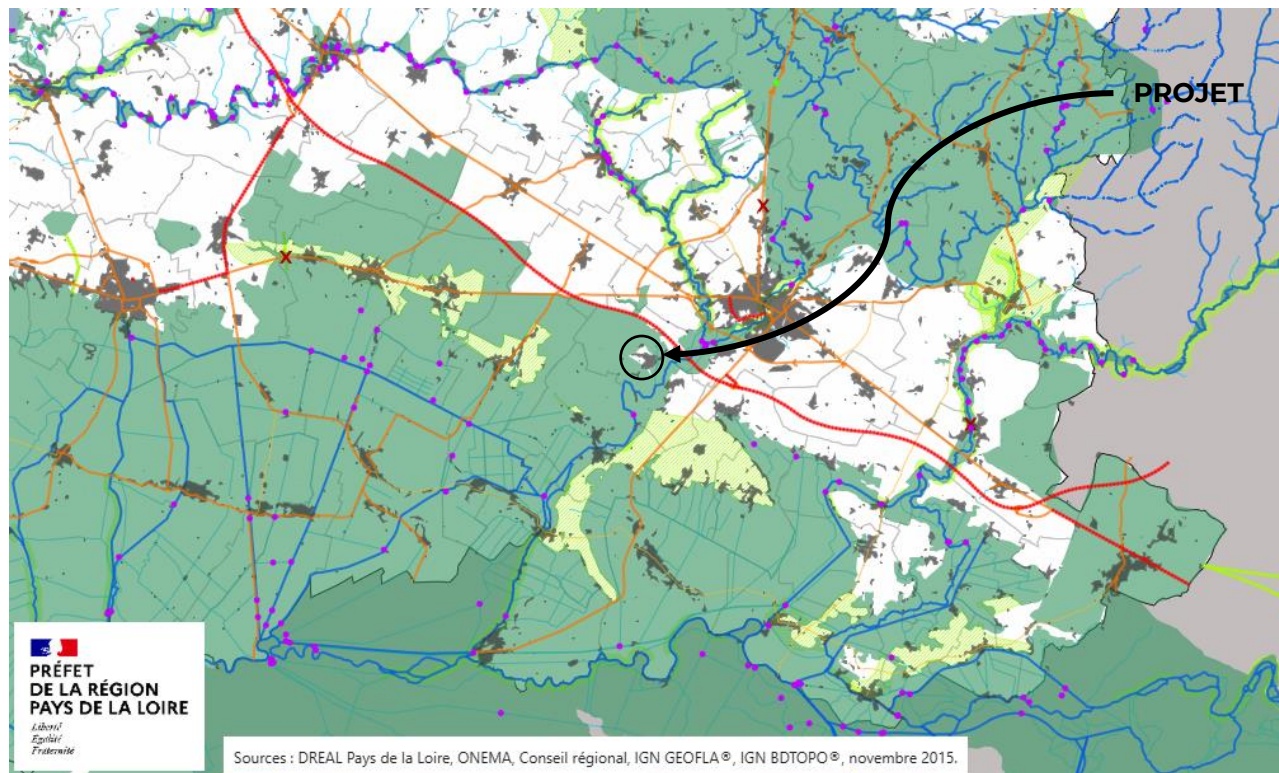


Figure 14 : Localisation des rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnèmes criards entre 2019 et 2021

III.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

A l'échelle du SRCE des Pays de la Loire, le projet ne se situe ni dans un réservoir de biodiversité, ni dans un corridor écologique. Il est situé en limite d'élément fragmentant (« tâche urbaine en Pays de la Loire »).



Éléments de fragmentation

Éléments fragmentant ponctuels

- SRCE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement 2015 en Pays de la Loire
- ✕ SRCE : Ruptures potentielles aux continuités écologiques en Pays de la Loire

Éléments fragmentant linéaires

- ∨ Eléments fragmentant linéaires de niveau 1
- ∨ SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 2
- ∨ SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 3

Éléments fragmentant surfaciques

- SRCE : Éléments fragmentant surfaciques : Projet d'aéroport
- SRCE : Éléments fragmentant surfaciques : Tâche urbaine en Pays de la Loire

Continuités écologiques

Réservoirs de biodiversité

- ∨ SRCE : Cours d'eau des trames verte et bleue en Pays de la Loire
- SRCE : Réservoirs de biodiversité des trames verte et bleue en Pays de la Loire (document de travail)

Corridors écologiques potentiels

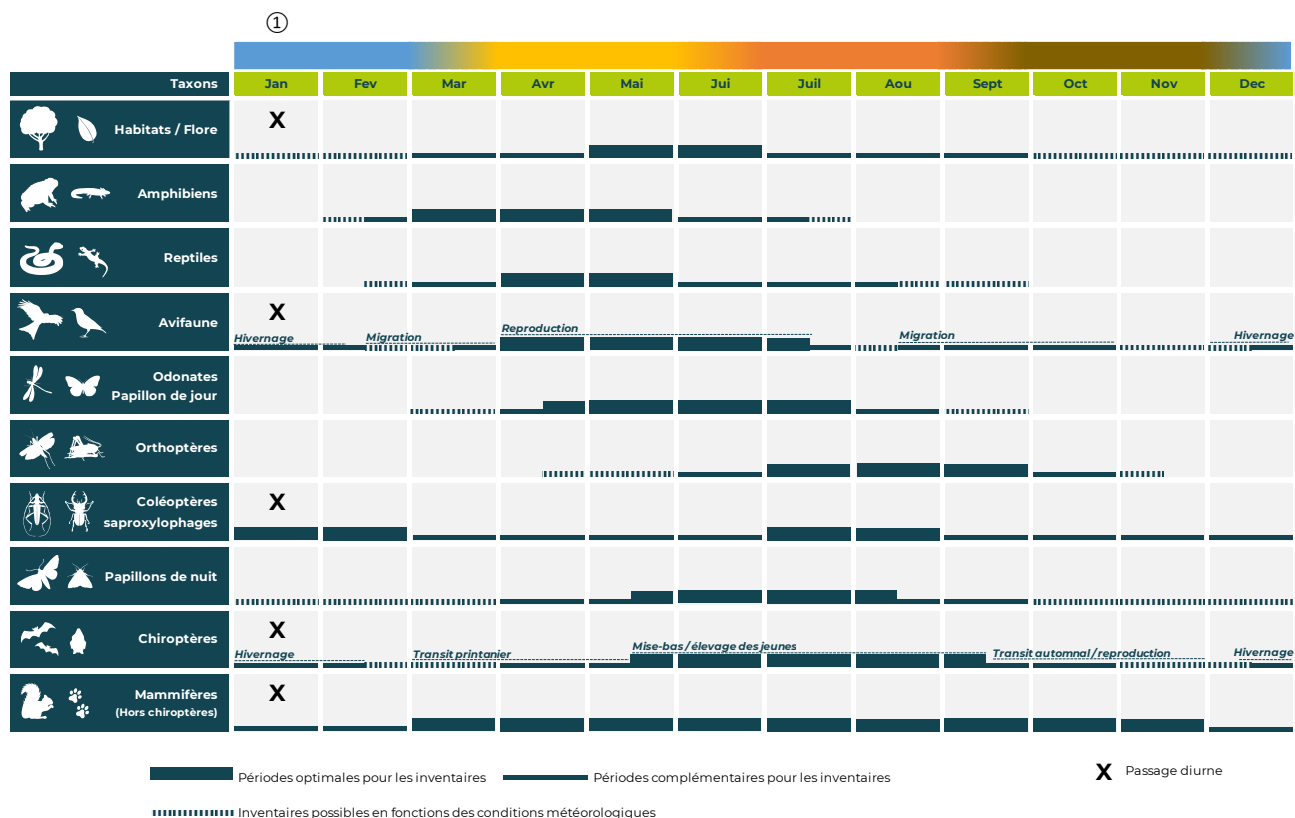
- ∨ SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...
- ∨ SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...
- SRCE : Corridors vallées assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité en Pays de la Loire

Figure 15 : Extrait cartographique du SRCE

IV - DIAGNOSTIC NATURALISTE

IV.1. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES

L'inventaire des espèces présentes sur un site requiert des prospections naturalistes réalisées à différentes périodes de l'année, de jour comme de nuit. Le printemps et le début de l'été sont généralement les périodes les plus propices à l'observation de la majorité des taxons. Cependant, le délai imparti pour cette étude n'a permis d'intervenir qu'en période hivernale. Une prospection a ainsi été menée le 9 janvier, entre 9 h et 13 h, sous un ciel couvert, sans pluie ni vent, avec une température de 5 °C.



IV.2. PROTOCOLE DES INVENTAIRES

o Protocole flore / habitats

Des relevés floristiques ont été réalisés sur les différents habitats naturels de la zone étudiée, sous forme de transects. Les habitats ont été parcourus à pieds et toutes les espèces végétales observées ont été répertoriées.

Une attention particulière a été portée à la présence potentielle d'espèces patrimoniales, d'espèces caractéristiques de zone humide, ou d'espèces exotiques envahissantes. De même, les arbres présentant un intérêt écologique et paysager particulier ont été géolocalisés.

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée sur la base des relevés floristiques. Le référentiel utilisé pour la définition des habitats est la typologie EUNIS.

o Protocole recherche d'arbres à cavités (gîtes)

Les arbres présentant des écorces décollées, des trous de pics, des fissures ou des cavités peuvent être utilisés par différentes espèces animales tels que les chauves-souris, les oiseaux ou encore les insectes. Tous les arbres présents sur le site ont été prospectés.

o Mammifères (hors chiroptères)

L'inventaire des mammifères s'est effectué à vue, ainsi que par la recherche d'indices de présence (empreintes, crottes, terriers, etc.). Ces relevés ont été réalisés en même temps que les autres prospections.

- Coléoptère saproxylophage

Le protocole d'inventaire concernant les coléoptères saproxylophages a consisté à rechercher la présence d'activité sur les arbres âgés ou sénescents : cavités ou galeries sur le tronc, sciure ou crottes aux pieds des arbres. Il s'agit le plus souvent d'indices de présence des individus au stade larvaire. Les indices de présence sur les troncs sont observables toute l'année (Cf. protocole « Recherche d'arbres à cavités »).

- Avifaune

Les oiseaux ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives. En effet, le chant est caractéristique de chaque espèce. La zone d'étude a été parcourue à pieds, de manière à inventorier les différents milieux. Le parcours s'effectue lentement, muni de jumelles et d'un appareil photo. 2 points d'arrêts ont été effectués, d'une durée de 20 minutes chacun. Ces points d'écoute sont répartis sur les différents milieux de la zone d'étude. Cette méthode permet de recenser les espèces discrètes et curieuses. Toutes les espèces vues ou entendues ont été notées, ainsi que leur comportement (défense d'un territoire, élaboration du nid, nourrissage de jeunes, etc.).

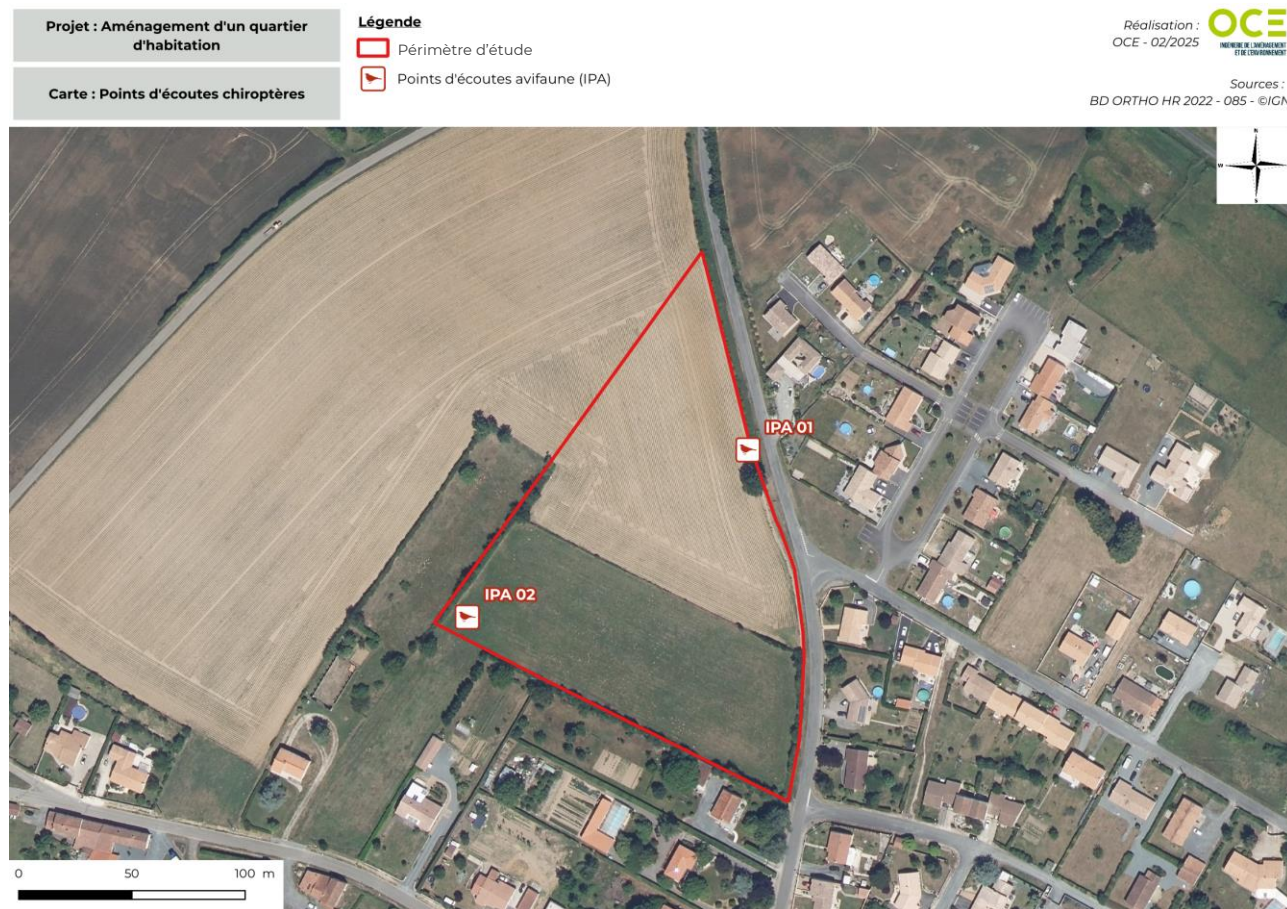


Figure 16 : Localisation des points d'écoutes avifaune (IPA)

IV.3. NOTION DE PATRIMONIALITE

La patrimonialité des habitats naturels est basée sur :

- La liste des habitats d'intérêt communautaire
- Leur rareté (localement)
- Leur état de conservation
- Les fonctionnalités écologiques qu'ils remplissent

La patrimonialité des espèces est basée sur :

- Leur protection européenne, française, régionale
- Leur statut de conservation (listes rouges, ...)
- La priorité de l'espèce au sein de la région concernée
- Leur abondance (état des populations)

Les listes rouges (régionales et nationales) sont établies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Elles classent les espèces selon plusieurs catégories :

CR	En danger critique	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	
NE	Non évaluée	

La méthodologie employée pour mettre en avant le degré de patrimonialité propre à chaque espèce est présentée dans le tableau ci-dessous. Attention, le degré de patrimonialité (propre à chaque espèce) est indépendant de la sensibilité de l'espèce vis-à-vis du site d'étude.

Tableau 2 : Référence des outils de bio-évaluation utilisés

MAJEUR	FAUNE	- Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges - Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
	FLORE	- Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges - Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
FORT	FAUNE	- Espèce considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouges - Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe II de la Directive Habitat - Espèce bénéficiant d'un plan national d'action (PNA)
	FLORE	- Espèce protégée - Espèce non protégée considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouge
MODERE	FAUNE	- Espèce considéré comme « quasi-menacée » (NT) sur les listes rouges - Espèce déterminante de ZNIEFF.
	FLORE	- Espèce non protégée considéré comme quasi-menacée sur les listes rouge (NT) - Espèce déterminante de ZNIEFF.
FAIBLE	FAUNE	Espèce considéré comme « préoccupation mineure » (LC) sur les listes rouges ou « non évaluée » (DD, NA).
	FLORE	Espèce non protégée considérée comme "préoccupation mineure" (LC) sur les listes rouges.
TRES FAIBLE	FAUNE	Espèce non protégée nationalement et considéré comme "préoccupation mineure" (LC) ou « non évaluée » (DD, NA) sur les listes rouges.

➡ Les espèces à caractère patrimonial regroupent celles d'enjeu majeur, fort et modéré.

IV.4. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS

IV.4.1. RECENSEMENT DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

Le site est composé d'une prairie améliorée et d'une culture céréalière. Ces différents habitats sont bordés par des haies arborées, arbustives ou horticoles.

Tableau 3 : Répartition surfacique des habitats dans l'aire d'étude

Habitats (typologie EUNIS)	Surface (m²)	Linéaires (m)	Surface (%)
IL12 - Monocultures intensives	12 450	-	37,0
E2.61 - Prairies améliorées	10 295	-	30,6
J1.2 - Zones bâties et jardins associés	4 190	-	12,4
E2.2 - Prairies mésophiles	2 485	-	7,4
J4.2 - Réseaux routiers	2 285	-	6,8
FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces (haies arbustives)	1 310	400	3,9
FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces (haies arborées)	340	40	1,0
FA.1 - Haies d'espèces non indigènes	145	35	0,4
FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces (jeunes plantations)	95	70	0,3
FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces (haies buissonnantes)	70	50	0,2
TOTAL :	33 665	595	100 %



Figure 17 : Cartoqraphie des habitats

IV.4.2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

E2.61.-Prairies améliorées

La partie Sud du périmètre d'étude est occupée par une prairie améliorée. La diversité spécifique y est très faible. Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été recensée.



Tableau 4 : Espèces végétales identifiées dans la prairie améliorée

Prairie améliorée							
Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile	Protection nationale	Protection régionale	Statut LR nationale	Statut LR régionale	Det. ZNIEFF
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	Non	-	-	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Non	-	-	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	Non	-	-	-	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Grande Oseille	Non	-	-	-	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	Non	-	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Non	-	-	-	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass	Non	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des près	Non	-	-	-	-	-

11.12.- Monocultures intensives

Le Nord du périmètre est occupé par une culture céréalière. Lors du passage de janvier, aucune adventice n'a été relevée. La parcelle ayant été semée récemment, un désherbage a probablement dû être réalisé au préalable.



FA.3.- Haies

A l'exception de la partie Nord-Ouest, les parcelles sont délimitées par des haies de différentes typologies, plus ou moins diversifiées floristiquement. Elles représentent un linéaire total de 595 m :

- Haies arborées : 40 mètres linéaires
- Haies arbustives : 400 mètres linéaires
- Haies buissonnantes : 50 mètres linéaires
- Haies horticoles : 35 mètres linéaires
- Jeunes plantations : 70 mètres linéaires



⇒ Aucune espèce floristique protégée et/ou patrimoniale n'a été observée dans le périmètre d'étude.

IV.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

IV.5.1. AVIFAUNE

Les inventaires réalisés en janvier 2025 ont permis de recenser 13 espèces d'oiseaux sur la zone d'étude dont 6 sont protégées à l'échelle nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009). Aucune d'entre elle n'est considérée comme patrimoniale ou menacée.

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux identifiées lors des points d'écoute

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Utilisation du site du projet	Biotopes utilisés	Utilisation du site	Statut de reproduction	Statut de protection Nationale	Espèce patrimoniale
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Oui	Culture	Alim	-	Art 3	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Oui	Culture	Vol / Alim	-	-	-
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Non	/	Vol	-	Art 3	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Oui	Culture / Bâti	Vol / Alim	-	-	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Oui	Haies	Alim	-	-	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Non	Jardins	Vol / Alim	-	-	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Oui	Haies	Vol / Alim	-	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Oui	Haies / Bâti	Chant / Vol	-	-	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Non	Jardins	Chant	-	Art 3	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Oui	Haies / Jardins	Chant	-	Art 3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Oui	Haies / Culture	Vol / Alim	-	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Oui	Haies / Culture	Vol / Alim	-	Art 3	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Oui	Haies	Alim	-	Art 3	-

IV.5.2. MAMMIFERES

Suite à la prospection de terrain, on dénombre 2 espèces de mammifères. Celles-ci ont été identifiées grâce à leurs empreintes au sol au sein de la culture. Aucune n'est protégée et/ou patrimoniale.

Tableau 6 : Espèces de mammifères identifiées sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Utilisation du site du projet	Biotopes utilisés	Utilisation du site	Statut de reproduction	Statut de protection Nationale	Espèce patrimoniale
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	Oui	Culture	-	-	-	Non
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	Oui	Culture	-	-	-	Non

IV.5.3. INSECTES

Aucun insecte protégé ou patrimonial n'a été observé sur le site d'étude. Aucune autre trace d'insecte saproxylophage protégé n'a été identifié.



Figure 18 : Localisation des toutes les espèces protégées et/ou patrimoniales

- D'après les observations réalisées en janvier 2025, plusieurs espèces d'oiseaux protégés mais non menacés ont été identifiées dans le périmètre d'étude. La plupart utilisent les haies du site à des fins d'alimentation. Les autres espèces observées ne sont ni protégées, ni patrimoniales.

V - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

V.1. DONNEES EXISTANTES SUR LES ZONES HUMIDES

V.1.1. PREAMBULE

Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées.

V.1.2. ZONES HUMIDES POTENTIELLES (PRELOCALISATIONS)

- Secteurs prélocalisés par la DREAL

Les zones prélocalisées par la DREAL sont issues d'un travail de bureau et non de prospections sur le terrain. Il s'agit d'une cartographie des secteurs potentiellement humides ou en eau, identifiés par photographies aériennes. Les secteurs prélocalisés par la DREAL sont à vérifier par des prospections sur le terrain.

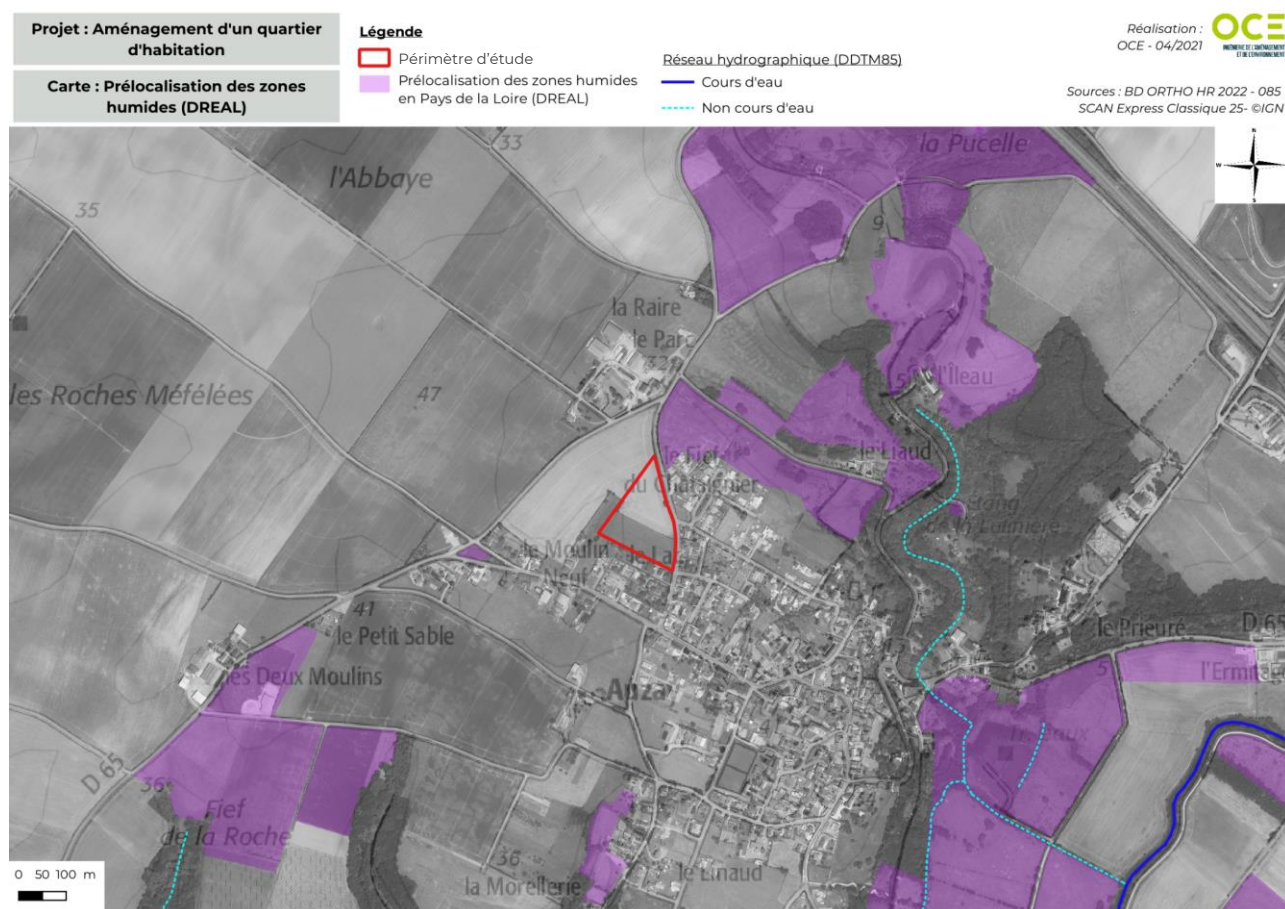


Figure 19 : Prélocalisation des zones humides (DREAL Pays de la Loire)

➡ Le site étudié n'est pas concerné par une prélocalisation de la DREAL.

o Secteurs prélocalisés par le modèle numérique de l'Agrocampus 2023

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'INRA d'Orléans (US Info Sol) et l'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les milieux aquatiques et tous les sols de la classe GEPPA IV (apparition de traces d'hydromorphie avant 50 cm de profondeur). Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon des classes de probabilité : assez forte, forte et très forte. Cette prélocalisation établie à l'échelle nationale ne s'appuie pas sur des prospections de terrain.

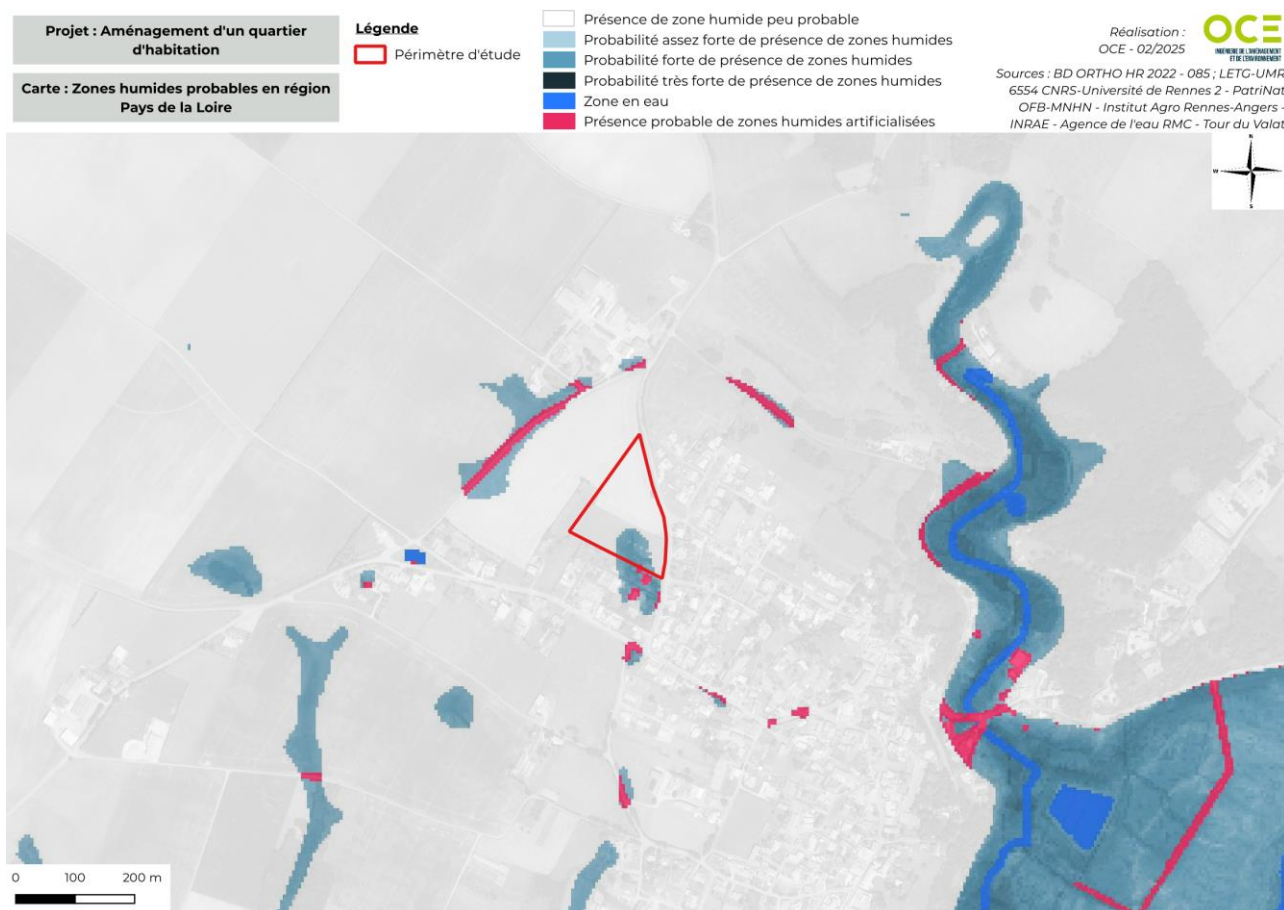


Figure 20 : Milieux potentiellement humides

- o **D'après ce modèle, la probabilité de trouver des zones humides est assez forte sur la partie Sud du périmètre d'étude**

V.1.3. INVENTAIRE COMMUNAL

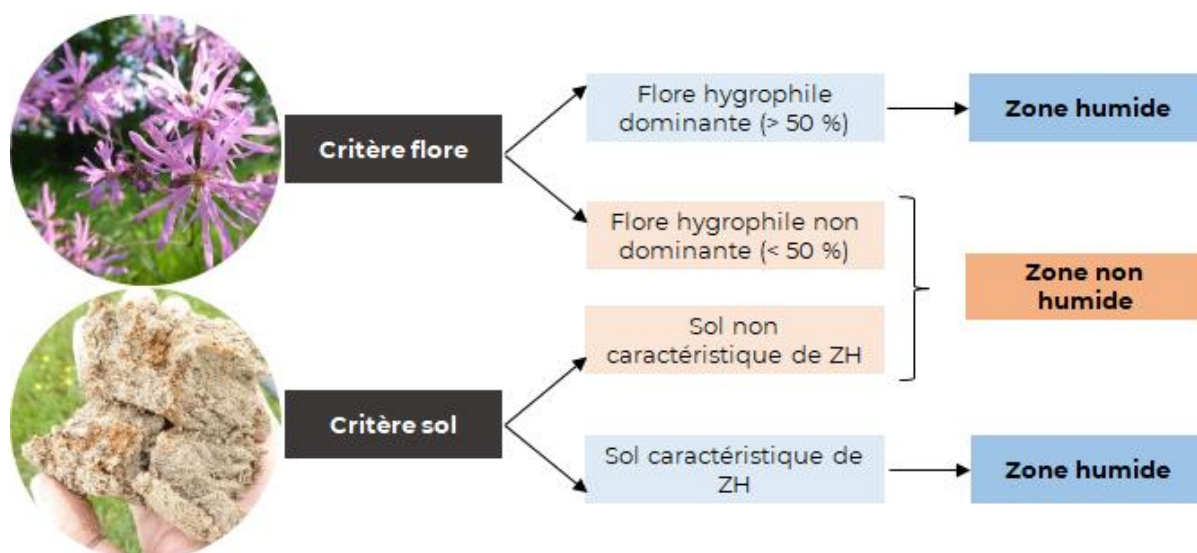
Le projet se situe sur le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin. Des inventaires communaux des zones humides ont été réalisés sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ceux-ci ne se sont pas exhaustifs car toutes les parcelles ne sont pas prospectées. Les zones étudiées correspondent le plus souvent aux secteurs identifiés comme potentiellement humides (parcelles en bordure de cours d'eau, talweg, zones prélocalisées par la DREAL). De plus, l'échelle de rendu est au 1/20000, d'où une précision de délimitation incompatible avec un dossier Loi sur l'Eau.

Les inventaires communaux, bien que non exhaustifs, permettent une identification des zones humides majeures sur le territoire et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Celui-ci a été réalisé par DCI Environnement en 2017.

- o **Sur l'emprise étudiée, aucune zone humide n'a été identifiée dans le cadre des inventaires communaux**

V.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Différentes législations ont vu le jour en faveur d'une préservation et d'une valorisation de ces espaces. L'article 2 de la Loi sur l'Eau de 1992 en donne la définition suivante (codifié dans le L.211-1 du code de l'environnement ; article modifié par la Loi OFB du 24 juillet 2019) : "on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". Un arrêté ministériel est venu préciser les critères d'identification et délimitation de ces milieux (arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009). L'identification des zones humides s'appuie sur l'analyse des critères pédologiques et floristiques :



o Critère flore

L'objectif est d'identifier si la végétation est dominée par des espèces hygrophiles (espèces caractéristiques de zones humides), parmi celles citées dans l'annexe 2 de l'arrêté ministériel. Un relevé floristique le plus complet possible nécessite plusieurs visites sur le terrain à différentes saisons de l'année, les périodes les plus adaptées à l'identification de la plupart des espèces étant le printemps et le début de l'été.

D'après le critère floristique, une zone peut être considérée comme humide si les plantes hygrophiles ont un recouvrement supérieur à 50 %. D'autre part, des habitats sont également caractéristiques de zone humides, tels que les roselières, les saulaies, etc.



Prairie humide à juncos



Roselière



Boisement humide

o Critère sol

Les traces d'hydromorphie témoignant d'un engorgement temporaire ou permanent des sols en eau sont recherchées dans les horizons de surface (au moyen généralement d'une tarière à mains). Les sols caractéristiques de zones humides sont cités en Annexe 1 de l'arrêté ministériel, et décrits dans le tableau GEPPA présenté ci-après.

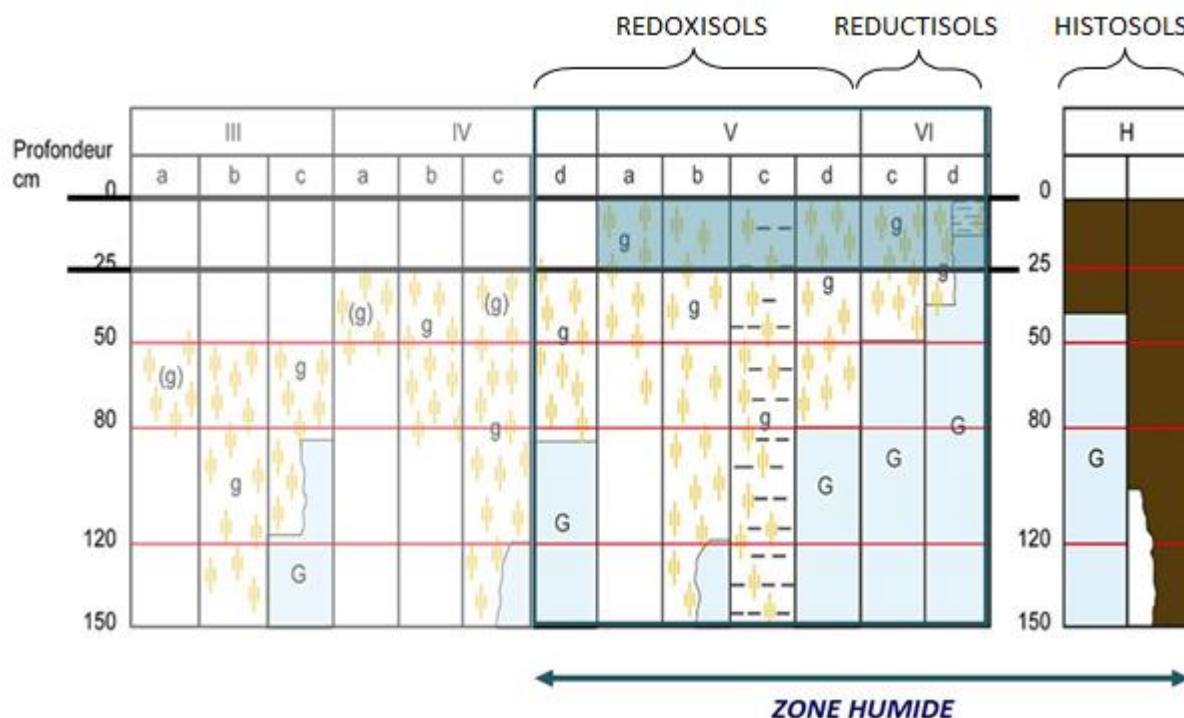


Figure 21: Tableau GEPPA (sols caractéristiques de zones humides sur la partie droite du schéma)

La fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour la réalisation des sondages pédologiques (période préconisée par l'arrêté).

D'après le critère pédologique, une zone peut être considérée comme humide si des traces d'hydromorphie apparaissent avant 25 cm de profondeur et qu'elles continuent, voire s'intensifient en profondeur (cf. classes V et VI du tableau GEPPA).

Il existe un cas particulier où une zone peut être considérée comme humide lorsque les traces d'hydromorphie apparaissent après 25 cm de profondeur. Dans ce cas, les traces d'hydromorphie doivent apparaître entre 25 et 50 cm, et du gley (G) doit être présent en profondeur (cf. classe IV-d du tableau GEPPA).

Les rédoxisols sont caractérisés par des taches de rouille, signe que l'engorgement est temporaire. Les sols se gorgent en hiver et se ressuient en été. Le fer présent dans le sol est à l'état oxydé.

Les réductisols sont caractérisés par du gley, signe que l'engorgement est permanent. Le fer présent dans le sol est à l'état réduit. Le gley est de couleur bleu-gris.

Les histosols correspondent aux sols tourbeux. Ils sont caractérisés par une coloration noire, en raison de la forte teneur en matière organique. Ces sols sont presque toujours gorgés d'eau (cf. classe H du tableau GEPPA).



Rédoxisol



Réductisol (Source : C. DUCOMMUN)



Histosol

V.3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE

Dans le cadre de cette étude, un passage a été effectué le 09/01/2025 pour la pédologie et la flore.

V.3.1. ANALYSE FLORISTIQUE

Les habitats sont décrits dans le chapitre IV.4, page 18. Le cortège végétal de la zone prairiale est dominé par des espèces mésophiles, c'est-à-dire typiques d'un sol ni trop sec, ni trop humide (moyen). Aucune adventice n'a été identifiée dans la culture qui a probablement été désherbée et semée récemment. Le critère floristique ne permet pas de définir ces milieux comme humides au sens de l'arrêté de 2008.



Prairie améliorée à végétation homogène



Espaces cultivés sans adventice

V.3.2. ANALYSE PEDOLOGIQUE

Parallèlement à l'analyse floristique, le diagnostic des zones humides nécessite la réalisation de sondages pédologiques. Neuf sondages ont ainsi été effectués sur la zone d'étude à l'aide d'une tarière manuelle. Le site étant caractérisé par deux types d'habitats homogènes et reposant sur une formation géologique et pédologique unique, l'implantation des sondages a été définie de manière à couvrir l'ensemble des conditions mésologiques du périmètre.

Les sols présentent une dominante limono-argileuse, avec une teneur en argile qui s'accroît en profondeur. Bien qu'aucune trace de gley n'ait été détectée, des indices d'hydromorphie sont apparus sur l'ensemble des sondages, entre 45 et 60 cm de profondeur. Ces résultats ne permettent pas de qualifier ces sols comme zones humides au sens de l'arrêté ministériel.

Sens de lecture des sondages



Photographie du sondage S1



Photographie du sondage S2



Photographie du sondage S3



Photographie du sondage S4

Sens de lecture des sondages



Photographie du sondage S5



Photographie du sondage S6



Photographie du sondage S7



Photographie du sondage S8



Photographie du sondage S9

Abréviations des textures de sol

A Argileux

AL Argilo-limoneux

LA Limono-argileux

	Traces d'hydromorphie
	Absence de traces d'hydromorphie
	Non renseigné

Tableau 7 : Description des sondages pédologiques effectués sur site

Profondeur (cm)	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
0-5	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
5-10	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
10-15	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
15-20	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
20-25	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
25-30	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
30-35	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
35-40	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
40-45	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
45-50	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
50-55	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
55-60	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
60-65	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
65-70	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
70-75	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
70-80	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL	AL
80-90	AL	AL					AL	AL	AL
90-100	AL	AL						AL	AL
100-110	AL							AL	A
110-120	AL							A	A
Classe GEPPA	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c	IV b-c
Sol caractéristique de zone humide	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Localisation des sondages page suivante

V.3.3. SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE

L'analyse croisée (flore & pédologie) permet de démontrer l'absence de zone humide sur le terrain.



Figure 22 : Localisation des sondages pédologiques réalisés

- ☞ L'expertise sur le terrain a permis de mettre en évidence l'absence de zone humide sur le site

VI - SYNTHÈSE DES ENJEUX NATURALISTES

Rappel : Cette analyse des enjeux naturaliste s'appuie sur une seule prospection sur site à une période défavorable à l'inventaire des espèces (cf. tableau chapitre IV.1). Elle ne permet pas d'exclure la présence d'une utilisation plus importante du site en période printanière

VI.1. FLORE

Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'a été identifiée sur le site d'étude lors de cet inventaire hivernal. Toutes les espèces identifiées sont considérées comme à enjeu « faible ». Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site.

VI.2. FAUNE

VI.2.1. ESPÈCES D'ENJEU MAJEUR

Aucune espèce d'enjeu majeur n'a été observée en janvier 2025

VI.2.2. ESPÈCES D'ENJEU FORT

Aucune espèce d'enjeu fort n'a été observée en janvier 2025

VI.2.3. ESPÈCES D'ENJEU MODÈRE

Aucune espèce d'enjeu modéré n'a été observée en janvier 2025

VI.2.4. ESPÈCES D'ENJEU FAIBLE

6 espèces protégées d'oiseaux d'enjeux faibles ont été identifiées dans le périmètre d'étude lors des inventaires. Bien que protégées, les populations de ces espèces ne sont pas considérées comme menacées.

Tableau 8 : Espèces à enjeux faibles identifiées dans le périmètre d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut européen	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces det ZNIEFF en PDL	Enjeu propre à l'espèce	Utilisation du site
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Oui
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Non
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Non
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Oui
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Oui
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Art 3	LC	LC	-	FAIBLE	Oui

« Statuts listes rouges » : LC = « Préoccupation mineure »

VI.2.5. ESPECES D'ENJEU TRES FAIBLE

Les autres espèces observées dans le cadre de cette étude ne sont ni protégées, ni patrimoniales ou considérées comme menacées.

Tableau 9 : Espèces à enjeux très faibles identifiées dans le périmètre d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut européen	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces det ZNIEFF en PDL	Enjeu propre à l'espèce	Utilisation du site
Avifaune								
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Non
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
Mammifères terrestres								
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	Oui

« Statuts listes rouges » : LC = « Préoccupation mineure »

VI.3. ZONES HUMIDES

Le site du projet n'est pas concerné par des zones humides.

VI.4. HIERARCHISATION DES MILIEUX SUR L'EMPRISE DU SITE D'ETUDE

Les différents milieux de la zone d'étude ont été hiérarchisés en fonction de l'intérêt qu'ils apportent et des fonctionnalités qu'ils assurent vis-à-vis des espèces animales. Cette hiérarchisation est issue de l'analyse par un écologue ; elle prend en compte les différents biotopes, leurs interactions et les espèces présentes. Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de cette analyse.

MAJEUR	Habitat naturel d'intérêt prioritaire (annexe I de la Directive Habitat) Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt majeur Rôle de corridor écologique national ou régional
FORT	Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort Rôle de corridor écologique important à l'échelle locale
MODERE	Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt modéré Milieu offrant des sites d'alimentation ou de repos pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort
FAIBLE	Autres habitats

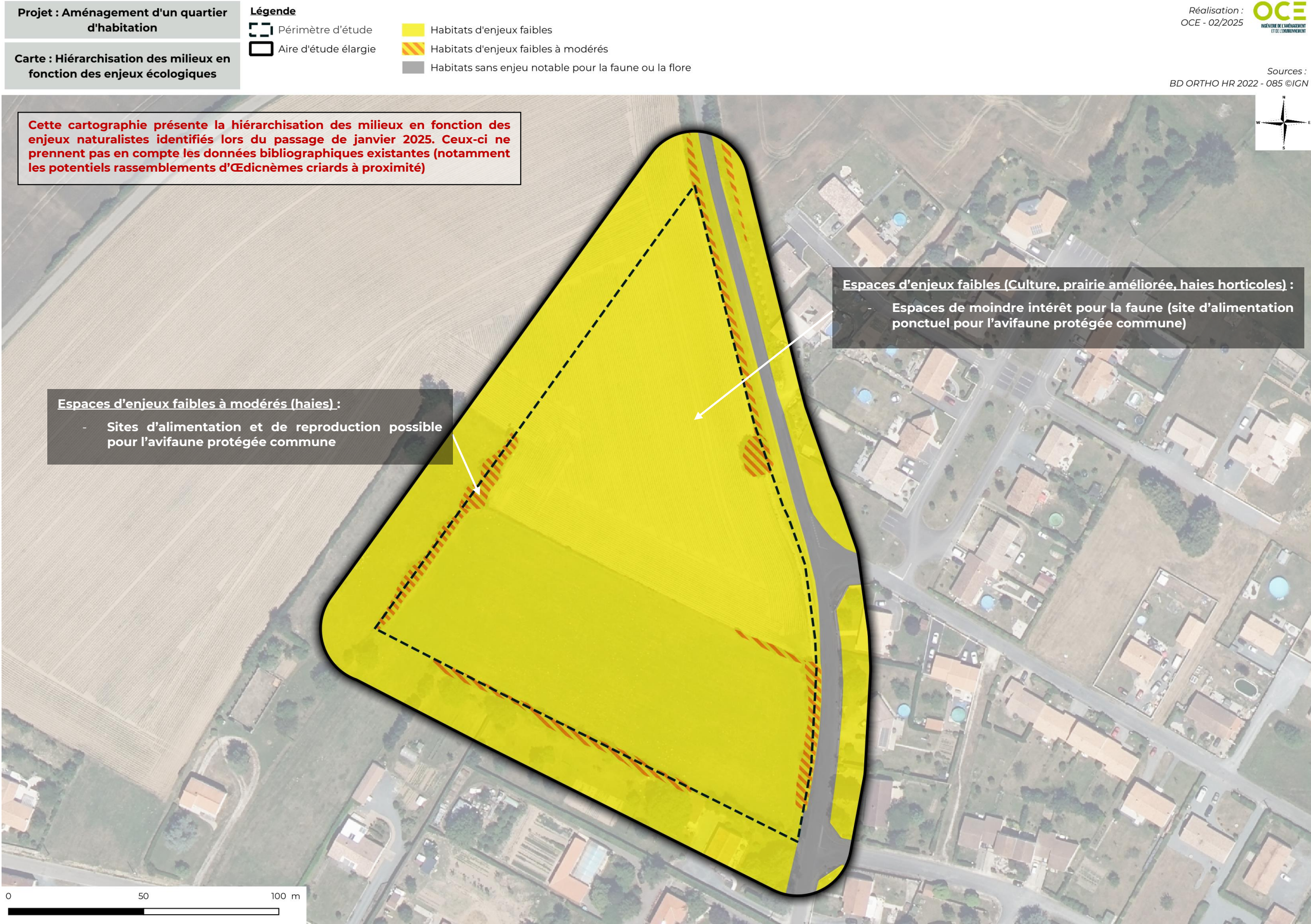


Figure 23 : Hiérarchisation des milieux en fonction des enjeux écologiques identifiés en janvier 2025

VII - CONCLUSION

Ce rapport établit un état initial de l'environnement sur la base des données bibliographiques disponibles et des observations de terrain réalisées en janvier 2025 lors d'une prospection diurne.

L'analyse menée a permis de confirmer l'absence de zone humide sur l'emprise du projet.

Les habitats recensés en janvier 2025 sont essentiellement agricoles, avec des prairies améliorées, des cultures et des haies de différentes typologies en périphérie. Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été identifiée, bien que certains habitats puissent être favorables à la faune. En particulier, plusieurs espèces d'oiseaux protégées ont été observées au sein des haies présentes sur le site.

Les données bibliographiques indiquent que des espaces cultivés à proximité du site d'étude sont fréquentés par l'Ædicnème criard, une espèce protégée inscrite à l'annexe I de la Directive Habitat. Ce limicole fait l'objet de suivis réguliers dans le cadre du DOCOB, en lien avec le zonage Natura 2000 « Plaine calcaire du Sud Vendée ». Selon ces études, l'espèce utilise les terres agricoles proches du projet lors des rassemblements postnuptiaux, une période particulièrement sensible s'étendant d'août à mi-novembre.